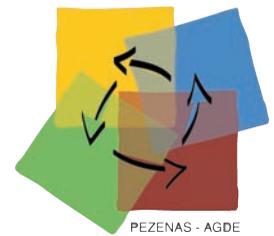


Simplifiez-vous

le tri

(GUIDE
DE TRI)

Les bons gestes
au quotidien
à vos côtés



PEZENAS - AGDE

SICTOM

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Département
Hérault

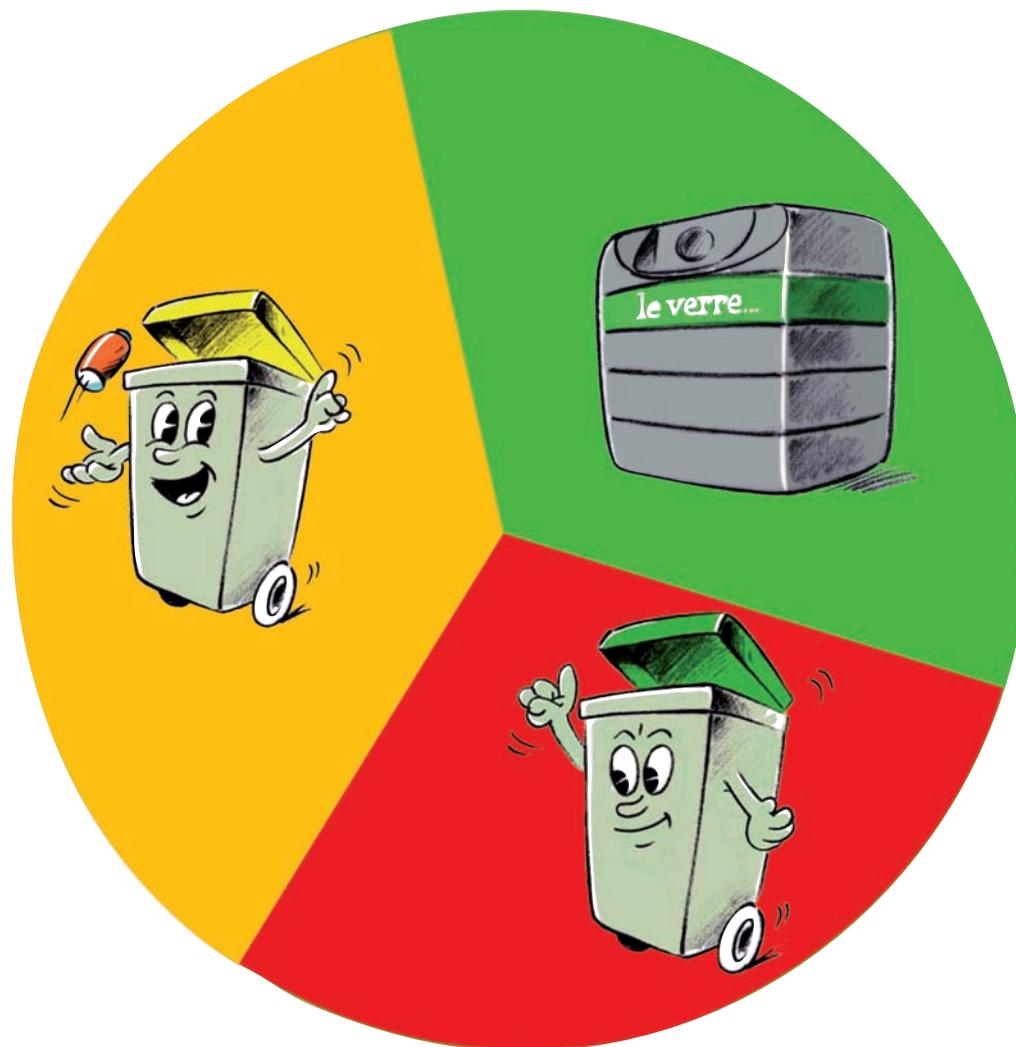
Vos équipements

À chaque couleur ses emballages

Emballages en plastique, en métal ou en carton. Journaux, magazines et papiers.

● Les bacs jaunes sont destinés à recueillir les emballages en plastique, en métal ou en carton ainsi que les papiers, journaux et magazines.

La collecte sélective s'effectue soit en bac jaune individuel à votre domicile soit en apport volontaire dans des colonnes prévues à cet effet à proximité de chez vous.



Verre

● Les colonnes à verre sont destinées à recueillir les emballages en verre. Elles sont à votre disposition à proximité de chez vous.

Ordures ménagères

● Vos ordures ménagères et emballages souillés doivent être jetés dans votre poubelle habituelle.

Un doute ?
Jetez l'emballage avec les ordures ménagères.

Le Plastique

bouteilles d'eau, de jus de fruits,
de soda, de lait,
et de soupe



cutbainers et
bidons de combustible pour
appareil mobile
de chauffage



flacons de
produits d'hygiène



flacons de
produits ménagers

seuls les **bouteilles,**
les **bidons,**
et les **flacons** se recyclent.

**DÉPOSEZ LES EN
VRAC ET VIDÉS
DANS LE BAC À
COUVERCLE JAUNE**



NON RECYCLÉS

À jeter dans votre poubelle habituelle



sacs en
plastique



pots à
fleurs



suremballages,
films plastiques



pots de
produits
laitiers



barquettes et
câles en
polystyrène

Un doute? Jetez avec les ordures ménagères

les **boîtes métalliques**,
les **briques alimentaires**,
bien vidés de leur contenu
et les **cartons** se recyclent.

boîtes et suremballages
en carton



briques
alimentaires



bidons de sirop, aérosols, canettes de boisson,
conserves, barquettes en aluminium non souillées

**DÉPOSEZ LES EN
VRAC ET VIDÉS
DANS LE BAC À
COUVERCLE JAUNE**



NON RECYCLÉS

À jeter dans votre poubelle habituelle



emballages sales non vidés



couches

Un doute? Jetez avec les ordures ménagères

les **journaux,**
les **magazines,**
les **prospectus,**
se recyclent.

journaux



magazines et catalogues



prospectus



NON RECYCLÉS

À jeter dans votre poubelle habituelle



films en plastique de suremballage de journaux

Un doute? Jetez avec les ordures ménagères

**DÉPOSEZ LES EN
VRAC ET VIDÉS
DANS LE BAC À
COUVERCLE JAUNE**



**Votre autocollant
STOP-PUB est distribué
dans votre mairie ou
sur demande par nos
services**

PRENEZ LE RÉFLEXE STOP-PUB !

Afin de lutter contre le dépôt intempestif de publicités dans vos boîtes aux lettres, nous vous proposons d'apposer l'autocollant SICTOM Pézenas-Agde STOP-PUB.

Avec ce geste vous informerez les distributeurs que vous ne souhaitez plus recevoir de prospectus, à l'exception de l'information des collectivités, et vous contribuerez ainsi à réduire les tonnages de papier à traiter et recycler. (60% du poids du bac jaune)



Le verre

bouteilles et flacons



pots et bocaux



les bocaux,
les bouteilles,
les pots,
bien vidés se recyclent.



NON RECYCLÉS

À jeter dans votre poubelle habituelle



ampoules



vaisselle,
faïence, porcelaine



casseroles
vitroceram

Un doute? Jetez avec les ordures ménagères

Vos autres déchets



Les végétaux

(tonte de gazon, feuilles, branches d'arbre...)

Ils sont à déposer à la déchèterie la plus proche de votre domicile.

Les piles

Elles sont récupérées :

-chez certains commerçants et grandes surfaces.

-à la déchèterie la plus proche de votre domicile.



Les déchets inertes

(gravats, terre...)

Ils sont à déposer à la déchèterie la plus proche de votre domicile.



Les médicaments

(emballages, médicaments périmés...)

Ne les jetez surtout pas ! Adressez vous à votre pharmacien qui en assure la collecte.

Les encombrants

(le mobilier, les sommiers, et les matelas...)

Ils sont à déposer à la déchèterie la plus proche de votre domicile.



À SAVOIR !

Lorsque vous achetez un appareil électroménager neuf, sachez que le distributeur est dans l'obligation de vous reprendre votre ancien matériel.

Les déchets toxiques

(produits chimiques, peintures, solvants, huiles usagées de vidange, huiles de friture, produits phytosanitaires...)

Ils sont à déposer à la déchèterie la plus proche de votre domicile.



Le saviez-vous?

Pourquoi ne recycle-t-on pas tous les emballages plastiques ?



Toutes les bouteilles (à l'exception des bouteilles d'huile), tous les bidons et tous les flacons en plastique, quelles que soient leurs tailles, doivent être déposés dans le bac jaune. Plusieurs raisons expliquent ce choix : les emballages sont propres, reconnaissables, faciles à trier et surtout la filière de recyclage existe !

Tous les autres emballages plastiques **NE DISPOSENT PAS DE FILIÈRE DE RECYCLAGE** : les pots, les sacs, les boîtes en plastique et tous les emballages en polystyrène doivent être jetés dans la poubelle pour les ordures ménagères.

Faut-il laver les emballages recyclés ?

Non. Il suffit de bien les vider, de les égoutter ou les racler pour qu'ils ne salissent pas les autres emballages. Il est inutile de les laver car l'eau consommée est aussi précieuse.

Que faire des cartons volumineux ?

Les cartons volumineux (type emballage de meuble) doivent être amenés à la déchèterie la plus proche. Ils ne doivent pas être déposés dans le bac jaune.

PAS DE SACS PAR TERRE OU SUR LES CONTENEURS !

Les déchets sont collectés uniquement dans les conteneurs. Les sacs ou les cartons déposés sur les conteneurs ou à même le sol ne sont pas collectés.



Que signifie le point vert Eco-Emballages ?

Ce logo indique que l'industriel qui a fabriqué le produit participe financièrement à la valorisation et donc au recyclage de son emballage. Il ne signifie pas que l'emballage qui le porte est recyclable et c'est dommage...

Faut-il mettre les emballages recyclables dans des sacs ?

Non surtout pas, les déchets recyclables doivent être déposés **EN VRAC** dans le bac jaune car les sacs perturbent le travail des agents de tri.



Est-ce utile d'écraser les bouteilles avant de les jeter ?

Oui, si vous constatez occasionnellement un manque de place dans votre bac jaune. En cas de manque répété, il vous est possible, sur simple appel téléphonique, de demander un bac jaune d'un volume supérieur.

Que se passe-t-il si les consignes de tri ne sont pas bien respectées ?

C'est tout le contenu du bac qui est pollué par des déchets non recyclables ou des déchets souillés. L'agent de collecte ne doit surtout pas collecter un bac non conforme aux consignes de tri. Un bandeau vous indiquera l'origine du problème rencontré et les ambassadeurs du tri viendront vous rencontrer afin de vous aider à améliorer la qualité de votre tri.

Un doute ? Une question ?

Pour répondre à toutes vos interrogations, un seul numéro de téléphone :

04 67 98 45 83

N'hésitez pas ! Contactez-nous du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h.

Les jours de collecte

- bouteilles, bidons et flacons en plastique
- emballages métalliques
- briques alimentaires
- emballages carton
- journaux / magazines et papiers

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

Collecte du bac jaune: COCHEZ LE JOUR



- ordures ménagères

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

Collecte de la poubelle verte: COCHEZ LES JOURS



ATTENTION !

Les conteneurs ne doivent en aucun cas rester en permanence au point de regroupement en dehors des jours de collecte



SICTOM Pézenas - Agde

B.P. 112 - 34120 Pézenas

Tél. : 04 67 98 45 83 - Fax : 04 67 90 05 98

courriel : sictom.pezenas.com@wanadoo.fr

